



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter

**APAH-Finances**

Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boîte 173 - 5, place des Vins de France - 75573 PARIS cedex 12 (métro : ligne 14 Météo, arrêt Saint Emilion)  
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48



---

Quelles conséquences ?

Si vous percevez une pension d'invalidité versée par la sécurité sociale, vous bénéficiez des prestations de l'assurance maladie selon votre situation :

### **Maladie**

La personne qui perçoit une pension d'invalidité bénéficie des prestations suivantes :

- Remboursement des frais de santé
- Exonération du [ticket modérateur](#)

Si la personne qui perçoit une pension d'invalidité a repris une activité salariée, elle peut percevoir des indemnités journalières en cas [d'arrêt de travail pour maladie](#).

### **Grossesse**

La personne qui perçoit une pension d'invalidité bénéficie des prestations suivantes :

- Remboursement des frais de santé
- Exonération du [ticket modérateur](#)

Si la personne qui perçoit une pension d'invalidité tombe enceinte après avoir repris une activité salariée, elle peut percevoir des indemnités journalières en cas [d'arrêt de travail pour maternité](#).

### **Texte de référence**

[Code de la sécurité sociale : articles L313-1 à L313-6](#)